

2D-DOC



Date de facture 13/05/2025
N° de facture 11633926780525

Remise à Zéro 12/06/2025
Fin d'engagement 10/06/2025

N° de compte client 1.63484199
N° de ligne 06 99 24 62 09

BERTRAND
M FLORIAN BERTRAND
5 RUE DE LA REPUBLIQUE
46400 ST CERE

Bonjour, voici votre facture du 13 mai 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 28 mai 2025		32,19
Vos services fournis par votre opérateur	26,82	32,19
Vos abonnements, forfaits et options	18,49	22,19
Vos communications (du 13/04 au 12/05)	0,00	0,00
Vos autres services et produits	8,33	10,00
Montant de la facture soumis à TVA	26,82	32,19
TVA 20,00 % payée sur les débits		5,37
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		26,82

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Le présent document ne constitue pas une facture au sens fiscal du terme.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) :
BYTb1fa8da38f6540c39e770df8a8c81060



Utilisateur de la ligne FLORIAN BERTRAND		Numéro de la ligne 06 99 24 62 09		Annexe de la facture 11633926780525	
		%TVA	€ HT	€ TTC(*)	
Vos services fournis par votre opérateur			26,82	32,19	
Vos abonnements, forfaits et options				22,19	
Pour le mois à venir (du 13/05 au 12/06)					
· Forfait Sensation Pro 5Go Avantages Smartphone		20,00	20,99	25,19	
· Remise Forfait		20,00	-2,50	-3,00	
Vos communications (du 13/04 au 12/05)				0,00	
décomptées de vos forfaits					
· 00:29:17 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 1 unité dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 72 Mo 396 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
Vos autres services et produits (du 13/04 au 12/05)				10,00	
· Frais de rejet de prélèvement (du 07/05 au 07/05)		20,00	8,33	10,00	
Total pour cette ligne				32,19	

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Détail de votre facture du 13 mai 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
12/04	304 Ko 786	France	0,000
13/04	332 Ko 077	France	0,000
14/04	580 Ko 140	France	0,000
15/04	4 Mo 438	France	0,000
16/04	5 Mo 937	France	0,000
17/04	525 Ko 517	France	0,000
18/04	2 Mo 925	France	0,000
19/04	3 Mo 908	France	0,000
20/04	984 Ko 790	France	0,000
21/04	751 Ko 615	France	0,000
22/04	13 Mo 012	France	0,000
24/04	2 Mo 143	France	0,000
25/04	437 Ko 408	France	0,000
26/04	763 Ko 718	France	0,000
27/04	1 Mo 913	France	0,000
28/04	1 Mo 225	France	0,000
29/04	14 Mo 395	France	0,000
01/05	360 Ko 086	France	0,000
02/05	6 Mo 431	France	0,000
03/05	435 Ko 249	France	0,000
04/05	756 Ko 045	France	0,000
05/05	1 Mo 599	France	0,000
06/05	1 Mo 363	France	0,000
07/05	745 Ko 093	France	0,000
08/05	396 Ko 310	France	0,000
09/05	2 Mo 117	France	0,000
10/05	961 Ko 822	France	0,000
11/05	1 Mo 717	France	0,000
12/05	1 Mo 135	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.